

CONDITIONS D'ABONNEMENT AUX SOLUTIONS "DJEZZY POUR BLACKBERRY®"

ENTRE

Société Orascom Telecom Algerie SPA
Rue Mouloud Feraoun, Lot N°08 A, Dar El Beida, Alger ;

Ci-après "*OTA*"

ET

Le client, dont les informations figurent au formulaire de souscription à une solution " BlackBerry® de Djezzy " proposée par OTA

Ci-après l'"*Abonné*"

PREAMBULE

En vertu de la licence d'exploitation de téléphonie mobile qui lui a été accordée le 31 juillet 2001 (décret exécutif 01/219) (ci-après la "*Licence*") et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en Algérie, la société OTA dont la marque commerciale est Djezzy GSM, offre à ses clients des services de téléphonie mobile.

La société Research in Motion (ci-après "*RIM*") a développé une solution permettant d'envoyer et de recevoir des e-mails depuis un terminal (ci-après le "*Terminal BlackBerry®*") et a accordé à OTA le droit de distribuer et de commercialiser auprès du public ladite solution.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions ont pour objet de définir les Conditions d'Abonnement (ci-après "*Conditions d'Abonnement*") aux solutions BlackBerry® de Djezzy Option Pro, Option Perso et **Option E+ illimitée** proposées par OTA, ci-après dénommées ("*Solution(s)*" ou individuellement la "*Solution*") proposant notamment un accès aux messages des Messageries Internes et/ou Externes de l'Utilisateur.

Ces Conditions d'Abonnement complètent les conditions d'abonnement des services de téléphonie mobile proposés par OTA auxquelles l'Abonné a déjà souscrit.

En cas de contradiction entre les présentes Conditions d'Abonnement et les conditions d'abonnement aux services de téléphonie mobile proposées par OTA, les présentes Conditions d'Abonnement prévalent.

ARTICLE 2: DEFINITIONS

Compte de Messagerie : boîte électronique permettant de recevoir, stocker ou envoyer des messages électroniques. Les adresses des Compte de Messagerie sont celles des Comptes de Messageries Mobile, Interne et Externe.

Compte de Messagerie Mobile : compte e-mail intermédiaire créé sous la forme [utilisateur]@Djezzy.BlackBerry.com au moment de la souscription à la solution BlackBerry® de Djezzy Option Perso par l'Abonné, et permettant l'interrogation à intervalles de 3, 6 ou 15 minutes des Comptes de Messagerie Externes de l'Utilisateur.

Compte de Messagerie Interne : compte e-mail créé par l'entreprise pour ses employés dont l'accès est permis par la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro.

Compte de Messagerie Externe : compte e-mail créé par l'Utilisateur auprès d'un fournisseur tiers.

Kit de base Grand Compte : ensemble de licences requis pour l'utilisation de la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro comprenant un minimum de 20 licences concédées à l'Abonné par OTA, à raison d'une licence par utilisateur, pour l'utilisation de Microsoft Exchange, Lotus Domino ou Novell Groupe Wise (Corporate Edition).

Kit de base PME : ensemble de licences requis pour l'utilisation de la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro comprenant 5 à 15 licences concédées à l'Abonné par OTA, à raison d'une licence par utilisateur, pour l'utilisation de Microsoft Exchange, Lotus Domino ou Novell Groupe Wise (Small Business Edition).

BlackBerry® de Djezzy Option Perso : solution offrant un service de messagerie BlackBerry® adapté aux particuliers et aux petites entreprises.

BlackBerry® de Djezzy Option Pro : solution offrant un service de messagerie BlackBerry® adapté aux grandes et moyennes entreprises.

BlackBerry® de Djezzy Option E+Illimitée : solution offrant un service de messagerie BlackBerry® adapté aux grandes et moyennes entreprises.

Terminal BlackBerry® : plate-forme de communication sans fil vendu avec les solution BlackBerry® de Djezzy Option Perso, Option Pro et Option E+ illimitée, intégrant à la fois des matériels, logiciels et services qui permettent un accès aux messages électroniques, téléphoniques, SMS, MMS ainsi qu'aux applications Internet et intranet.

Abonné : client d'OTA ayant souscrit un abonnement à la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro, Option Perso ou Option E+ illimitée.

Utilisateur : l'utilisateur final du Terminal BlackBerry ® compris comme étant soit l'Abonné lui-même, soit une ou plusieurs personnes désigné(es) par l'Abonné.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES SOLUTIONS

3.1 Solution BlackBerry® de Djazzy Option Perso

a. Fonctionnalités de la Solution

La solution BlackBerry® de Djazzy Option Perso permet à l'Utilisateur depuis son Terminal BlackBerry®:

- de téléphoner et d'envoyer des SMS ou MMS;
- de recevoir, d'envoyer des e-mails, de lire et de transférer des pièces jointes aux formats Word, Excel, PowerPoint, PDF ainsi que les fichiers images GIF et JPEG, à partir de son Compte de Messagerie Mobile;
- de disposer d'un carnet d'adresses spécifique;
- de consulter son agenda et son gestionnaire de tâches;
- de naviguer sur Internet.

Selon les données constructrices de RIM - toutes les 3, 6 ou 15 minutes - et en fonction de leur fréquence de réception, les e-mails de l'Utilisateur réceptionnés sur ses Comptes de Messageries Externes sont copiés sur le serveur de RIM et renvoyés vers le Terminal BlackBerry® de l'Utilisateur sur son Compte de Messagerie Mobile dont la capacité est de 25 Mo.

La fonctionnalité e-mail est réactualisée en temps réel via le réseau GPRS/ EDGE d'OTA, dans la limite des zones de couvertures du réseau d'OTA.

b. Conditions d'accès à la Solution

L'accès à la solution BlackBerry® de Djazzy Option Perso est soumis à l'inscription de l'Abonné au service BlackBerry® de RIM sur le site www.djazzy.blackberry.com et à son acceptation expresse aux conditions d'utilisation spécifiées par RIM sur ledit site.

Lors de son inscription, l'Abonné doit fournir pour chacun de ses Comptes de Messageries Externes, les paramètres du serveur de messagerie, son login (nom d'Utilisateur) et son mot de passe de Compte de Messagerie Externe fourni par son ou ses fournisseur(s) d'accès Internet ou fournisseur(s) de Compte(s) de Messagerie(s) Externe(s).

La solution BlackBerry® de Djazzy Option Perso est compatible avec les systèmes de messagerie Pop3 et Imap4. L'Abonné est invité à contacter son fournisseur d'accès à Internet ou son fournisseur de messagerie afin de prendre connaissance des conditions dans lesquelles son (ses) Compte(s) de Messagerie(s) Externe(s) supporte(nt) ces protocoles.

L'Utilisateur peut gérer jusqu'à 10 Comptes de Messageries Externes.

L'Utilisateur peut désactiver chacun de ses Comptes de Messageries Externes à tout moment depuis son Terminal BlackBerry® ou depuis le site www.djezzy.blackberry.com.

Lors de sa première connexion à la solution BlackBerry® de Djezzy Option Perso, l'Abonné pourra être amené à communiquer à RIM des informations personnelles pour les besoins de la Solution.

Le cas échéant, l'Abonné s'engage à communiquer à RIM, des informations personnelles exactes ainsi que tout changement ou toute modification ultérieure de ses informations personnelles. Pour ce faire, l'Abonné devra se rendre sur le site www.djezzy.blackberry.com afin de mettre à jour ses données personnelles. Dans le cas contraire, la fourniture du service ne pourra plus se faire de manière fiable, ce que l'Abonné reconnaît et accepte.

3.2 La solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro

Cette Solution repose d'une part sur l'installation du logiciel BlackBerry® Desktop (compris dans le package remis à l'Abonné suite à la souscription) sur l'ordinateur personnel de l'Utilisateur, permettant la synchronisation de toutes les données entre l'ordinateur de l'Utilisateur et son Terminal BlackBerry® et d'autre part sur l'installation du logiciel BlackBerry® Enterprise Server ("*BES*") sur le serveur de messagerie de l'entreprise, assurant le ré acheminement, le cryptage et la compression des e-mails. Les codes d'accès nécessaires à l'installation du logiciel BES sont communiqués par OTA après réception et validation de la commande dudit logiciel.

Cette Solution permet aux Utilisateurs de la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro, depuis leurs Terminaux BlackBerry® compatibles :

- de recevoir, d'envoyer des emails, de lire et de transférer des pièces jointes aux formats Word, Excel, PowerPoint, PDF ainsi que les fichiers images GIF et JPEG, à partir d'un Compte de Messagerie Interne créé par l'entreprise;
- de téléphoner et d'envoyer des SMS ou MMS;
- de gérer le calendrier en temps réel;
- d'accéder à l'ensemble des coordonnées de l'annuaire de l'entreprise et de gérer le carnet d'adresse et le gestionnaire ;
- d'accéder à des applications métiers spécifiques tels que l'Intranet ou encore les outils de gestion commerciale ;
- de naviguer sur Internet.

Les fonctionnalités, mail et agenda sont réactualisées en temps réel via le réseau GPRS/EDGE, dans la limite des zones de couvertures du réseau d'OTA.

La solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro contient des modules cryptographiques garantissant un certain niveau de sécurité des e-mails, tel que prévu dans la documentation des fournisseurs de logiciels communiqués aux Abonnés sur le site www.blackberry.com.

Il est précisé que les modules de cryptographie contenus dans la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro:

- peuvent étre soumis à des restrictions d'utilisation, d'importation et d'exportation telles que définies dans la documentation des fournisseurs de logiciel communiqués aux Abonnés sur le site www.blackberry.com;

- doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires du pays dans lequel la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro est utilisée, ce que l'Abonné accepte expressément.

3.3 La solution BlackBerry® de Djezzy Option E+ Illimitée

La solution BlackBerry® de Djezzy Option E+ Illimitée implique les deux options Pro et/ou Perso avec toutes les fonctionnalités de la solution BlackBerry® de Djezzy Options Pro et Perso.

ARTICLE 4 : SOUSCRIPTION AUX SOLUTIONS

La souscription à la solution BlackBerry® de Djezzy Option Perso est ouverte aux abonnés d'OTA ayant souscrit ou souscrivant à des abonnements post payés de la gamme Djezzy Particuliers ou Entreprise (excluant l'offre prépayée), telle que décrite dans la documentation établie et mise à jour par OTA à l'attention de ses Abonnés, accessible notamment sur le site www.djezzygsm.com.

La souscription à la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro est ouverte à tout abonné ayant souscrit ou souscrivant à des abonnements post payés de la gamme Djezzy Entreprise telle que décrite dans la documentation établie et mise à jour par OTA à l'intention de ses Abonnés, accessible notamment sur le site www.djezzygsm.com.

La souscription à la solution BlackBerry® de Djezzy Option E+ Illimitée est ouverte à tout abonné ayant souscrit ou souscrivant à des abonnements post payés de la gamme Djezzy Entreprise telle que décrite dans la documentation établie et mise à jour par OTA à l'intention de ses Abonnés, accessible notamment sur le site www.djezzygsm.com.

Les Solutions sont accessibles en situation de mobilité, dans la limite de la zone de couverture du réseau GPRS/EDGE d'OTA en Algérie. L'accès aux Solutions hors de l'Algérie est possible en mode GPRS dans les pays où OTA a conclu des accords de roaming avec des opérateurs locaux, grâce à l'option de messagerie BlackBerry® roaming à laquelle l'Abonné peut souscrire à partir du site www.djezzygsm.com.

Certaines limitations d'utilisation des Solutions à l'étranger peuvent s'appliquer à l'usage voix et/ou SMS et/ ou MMS selon la limitation de couverture du réseau ou de l'accessibilité des Solutions dans le contrat d'itinérance conclu par OTA avec les opérateurs étrangers concernés.

ARTICLE 5: RESTRICTIONS D'UTILISATION COMMUNES AUX SOLUTIONS

La réception et l'envoi d'e-mails sont limités à la capacité de mémoire du Terminal BlackBerry® de l'Utilisateur conformément aux caractéristiques techniques détaillées sur le site www.blackberry.com.

En cas de saturation, un e-mail trop volumineux ne pourra pas être reçu. Il sera toutefois facturé à l'Abonné en fonction du volume d'informations émises et/ ou reçues, selon un palier de facturation de 10 Ko.

Pour la bonne utilisation des Solutions, l'Utilisateur doit régulièrement vérifier la capacité de mémoire de son Terminal BlackBerry® et procéder à un nettoyage de ses anciens messages.

L'Utilisateur doit également vérifier au préalable que le fournisseur de son ou ses Compte(s) de Messagerie(s) Externe(s) ait autorisé l'interrogation automatique de ce (ou ces) Compte(s). L'Utilisateur est informé qu'une telle interrogation automatique peut-être prévue par le fournisseur de ce ou ces Compte(s) de Messagerie(s) Externe(s) de manière discrétionnaire à titre gratuit ou onéreux.

L'Abonné s'engage à ne pas céder son abonnement à la Solution souscrite au profit d'une tierce personne sans l'accord écrit express préalable d'OTA.

L'Abonné est responsable de l'utilisation par une tierce personne du Terminal BlackBerry® et de la Solution à laquelle il souscrit.

Il est également responsable de la perte ou du vol dudit Terminal BlackBerry® jusqu'à ce qu'il formule une demande écrite relative à l'interruption de son utilisation.

ARTICLE 6: DEBIT ET DISPONIBILITE DES SOLUTIONS

6.1 Qualité des Solutions

OTA mettra tout en œuvre pour assurer à son Abonné la meilleure qualité de prestation qui soit dans la limite de la zone de couverture de son réseau GPRS/ EDGE. OTA décline toute responsabilité en cas d'incident indépendant de sa volonté pouvant survenir pendant la validité du contrat, et quant à tout dysfonctionnement, ou panne advenant sur les réseaux interconnectés, notamment sur le(s) Compte(s) de Messagerie(s) configurés par l'Utilisateur.

L'Abonné accepte que la qualité de prestation puisse être altérée par les conditions atmosphériques et climatiques.

OTA ne peut s'engager à donner des délais pour l'extension de sa couverture réseau.

6.2 Débit des Solutions

OTA ne garantit aucun délai de transmission des messages depuis ou vers le Terminal BlackBerry®.

6.3 Disponibilité des Solutions

OTA ne sera en aucun cas tenue responsable de l'indisponibilité et/ou de l'incompatibilité des Solutions liées aux évolutions ou modifications effectuées par les fournisseurs du ou des Compte(s) de Messagerie(s) Externe(s) utilisé(s) par l'Utilisateur.

La responsabilité d'OTA est limitée à l'acheminement des messages depuis le serveur de messagerie du fournisseur d'accès à Internet, jusqu'au Terminal BlackBerry® de l'Utilisateur. OTA ne sera en aucun cas tenue

responsable des restrictions d'accès dépendant de sociétés tierces ainsi que des incompatibilités pouvant provenir des normes utilisées par celles-ci.

En outre, la responsabilité d'OTA ne saurait être engagée à l'occasion de toute évolution tarifaire des offres de Comptes de Messageries Externes par les fournisseurs de ces Comptes.

ARTICLE 7 : SUSPENSION DE LA SOLUTION

OTA se réserve le droit, en cas d'utilisation des Solutions, des matériels ou logiciels par l'Utilisateur en violation des dispositions des présentes Conditions d'Abonnement ou des dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales en vigueur, de suspendre l'abonnement à la Solution concernée.

En outre, OTA se réserve le droit de suspendre la Solution:

- pour toute opération de mise à niveau, de maintenance préventive ou encore d'extension de réseau;
- sur injonction des autorités, conformément à l'article 24 du cahier des charges de la Licence;
- en cas de mesures prises par les autorités pour des raisons de défense nationale ou de sécurité publique;
- en cas de force majeure.

Il est rappelé que la suspension d'une Solution n'entraîne pas l'arrêt de la facturation.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Abonné reconnaît et accepte que les présentes Conditions d'Abonnement ne constituent en aucune façon une cession ou licence des droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par OTA et/ ou RIM. OTA et RIM restent propriétaires de tout droit de propriété intellectuelle et industrielle et notamment toutes marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes, ou autres signes distinctifs, brevets et savoir faire.

L'Abonné reconnaît et accepte que toute utilisation de signes distinctifs, et plus largement de tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle appartenant à OTA et/ ou RIM, à quelque titre que se soit, sans l'accord écrit de ces dernières, constitue un acte de contrefaçon, engageant sa responsabilité.

L'Abonné reconnaît avoir connaissance de l'environnement informatique, incluant l'ensemble des matériels et logiciels, nécessaire à l'intégration des Solutions et notamment des systèmes de messageries Microsoft Exchange, Lotus Domino ou Novell Group Wise.

Dans le cadre des présentes Conditions d'Abonnement et de la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro, OTA concède à l'Abonné un droit d'utilisation non exclusif, non cessible, relatif au logiciel Blackberry® Desktop. Ce droit d'utilisation est concédé pour la durée de l'abonnement et pour 1 (UN) logiciel par poste de travail.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

9.1 Information de l'Abonné

L'Abonné est informé :

- que les messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution relèvent des correspondances privées et que le secret des correspondances transmises sur le réseau Internet n'est pas garanti;
- que les messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution sont susceptibles d'être protégés par des droits tels que les droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété, ou d'enfreindre des dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales en vigueur;
- qu'OTA ne contrôle, ni n'approuve, ni ne désapprouve le contenu des messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution;
- que l'intégrité, l'authenticité, la confidentialité et la légalité des messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution ne peuvent être garantis.

L'Abonné s'engage à transmettre ces informations à son (ses) Utilisateur(s).

9.2 Responsabilité d'OTA

L'Abonné accepte et reconnaît que la responsabilité d'OTA ne saurait être engagée :

- quant au contenu des messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution, au regard des dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales en vigueur;
- à l'occasion de la détérioration, perte ou divulgation des messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution;
- en cas d'utilisation d'une Solution par l'Utilisateur non conforme aux présentes Conditions d'Abonnement, et en violation des dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales en vigueur;
- en cas de force majeure.

9.3 Responsabilité de l'Abonné

L'Abonné s'engage à respecter et faire respecter par son (ses) Utilisateur(s) les obligations suivantes :

- prendre toute mesure appropriée afin de protéger les messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution ainsi que les logiciels utilisés par cette Solution, de la contamination par virus ou de l'intrusion de tiers à quelque fin que ce soit;
- ne pas stocker, télécharger ou transmettre par l'intermédiaire d'une Solution, des messages, fichiers et informations de toute nature susceptibles de contenir des virus ou tout autre moyen visant à interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités de la Solution;

- se prémunir contre les risques de détérioration des messages, fichiers et informations de toute nature dont la transmission résulte de l'utilisation d'une Solution, en effectuant des sauvegardes régulières de ces données;
- à ne pas stocker, télécharger, transmettre par l'intermédiaire d'une Solution, des messages, fichiers et informations de toute nature contenant des données prohibées, illicites, illégales, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits des tiers, telles que des données menaçant la vie privée d'autrui, à caractère haineux, raciste ou vulgaire, constitutives de harcèlement ou autrement répréhensibles.
- se conformer aux dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales en vigueur relatives aux contenus des messages, fichiers et informations transmis et reçus sur le réseau Internet, dont notamment les lois et règlements relatifs à la diffusion de contenu pornographique, pédophile, obscène, de nature à porter atteinte à la dignité humaine;
- ne pas stocker, télécharger, transmettre par l'intermédiaire de la Solution des messages, fichiers et informations de toute nature, qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle d'autres personnes, tels que notamment brevets, marques déposées, textes, images, secrets commerciaux, informations internes ou confidentielles etc.;
- à ce que, lorsqu'il(s) télécharge(nt), stocke(nt) ou transmet(ent) par l'intermédiaire de la Solution, des messages, fichiers et informations relevant des affaires privées ou personnelles d'une quelconque personne, cette/ ces personne(s) ai(en)t donné son/ leur accord express pour l'utilisation et la diffusion de son/ leur image ou des informations en question;
- ne pas transmettre via le réseau Internet de messages confidentiels, dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible;
- ne pas utiliser la Solution et le réseau Internet de manière abusive, frauduleuse et excessive, et notamment à ne pas envoyer de publicité et/ ou tout autre matériel promotionnel, non sollicités par le destinataire ou non autorisés;
- utiliser la Solution conformément aux termes des présentes Conditions d'Abonnement;
- utiliser des équipements adéquats et compatibles avec l'utilisation de la Solution.

Toute violation de ses engagements de la part de l'Abonné pourrait entraîner, outre une condamnation en vertu des dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales en vigueur, la suspension ou la résiliation immédiate et sans avertissement de l'abonnement à la Solution conformément aux articles 7 et 12 des présentes Conditions d'Abonnement.

ARTICLE 10 : CONDITIONS FINANCIERES / FACTURATION

Les tarifs et conditions tarifaires applicables aux Solutions sont définis dans la documentation établie et mise à jour par OTA à l'attention de ses Abonnés, accessible notamment sur le site www.djezzygsm.com, dont l'Abonné reconnaît avoir pris entière et parfaite connaissance.

La facturation des Solutions par OTA débute à la date d'activation de chacune des Solutions. La facturation est établie en fonction du volume d'informations émises et/ ou reçues, selon un palier de facturation de 10 Ko, depuis la date d'activation de la Solution et en fonction de la date du début du cycle de facturation spécifique au contrat d'abonnement de téléphonie mobile souscrit par l'Abonné pour lui-même ou pour son/ses Utilisateur(s).

Les modalités de paiement des Solutions sont identiques à celles prévues au titre de l'abonnement au service de téléphonie mobile Djezzy souscrit par l'Abonné.

ARTICLE 11 : DUREE ET ENTREE EN VIGUEUR DES PRESENTES CONDITIONS D'ABONNEMENT

La souscription à une Solution vaut acceptation ferme et entière des présentes Conditions d'Abonnement.

Les présentes Conditions d'Abonnement sont conclues pour une durée minimum de 24 mois, telle que prévue dans la documentation remise à l'Abonné lors de sa souscription à la Solution et également disponible sur le site www.djezzygsm.com, dont il reconnaît avoir pris entière et parfaite connaissance.

Les présentes Conditions d'Abonnement entrent en vigueur à compter de la mise en service de la Solution concernée.

La mise en service de la solution BlackBerry® de Djezzy Option Perso s'effectue immédiatement suite à la souscription.

La mise en service de la solution BlackBerry® de Djezzy Option Pro s'effectue après validation de l'installation du serveur par OTA dans un délai maximum de 24 heures.

La mise en service de la solution BlackBerry® de Djezzy Option E+ Illimitée s'effectue immédiatement suite à la souscription pour l'option Perso et s'effectue après validation de l'installation du serveur par OTA dans un délai maximum de 24 heures pour l'option Pro.

ARTICLE 12 : RESILIATION

La souscription à une Solution est résiliée de plein droit en cas d'expiration, pour quelque cause que ce soit, du contrat d'abonnement de téléphonie mobile souscrit par l'Abonné pour lui-même ou pour son/ses Utilisateur(s).

A contrario, en cas de résiliation de la Solution, le contrat d'abonnement de téléphonie mobile souscrit par l'Abonné pour lui-même ou pour son/ses Utilisateur(s) se poursuit dans les conditions dudit contrat.

Durant la période minimale de 24 mois, chaque Solution peut être résiliée à tout moment par l'Abonné, auprès du service client. Toutefois, l'abonné sera astreint au paiement de l'abonnement mensuel et frais sur les services à valeur ajoutée pour la période restant à courir.

Au-delà de la période minimale de 24 mois, chaque Solution peut-être résiliée moyennant un préavis de 3 mois. Le mois en cours est alors facturé en fonction du volume d'informations émises et/ ou reçues, selon un palier de facturation de 10 Ko.

Dans les deux cas de figure ci-dessus, l'Abonné est tenu de s'acquitter sans délai de la totalité des impayés antérieurs.

Toute demande de résiliation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et adressé à Rue Mouloud Feraoun, Lot n° 8A, Dar El Beida, Alger.

OTA se réserve le droit, en raison de l'inexécution par l'Abonné de ses obligations et engagements tels que décrits dans ses présentes Conditions d'Abonnement, de résilier immédiatement et sans avertissement l'abonnement à la Solution concernée. Dans ce cas, la dénonciation doit être effectuée moyennant un préavis d'un mois.

La résiliation par RIM de la licence accordée à OTA pour la commercialisation des Solutions mettra fin de plein droit aux présentes conditions. Cette résiliation sera notifiée à l'Abonné par courrier et sera immédiatement effective.

La résiliation de la Solution pour quelque motif que ce soit entraîne la perte des données stockées sur le Compte de Messagerie Mobile. Avant la résiliation de la Solution, l'Utilisateur désireux de stocker les données de son Compte de Messagerie Mobile, se doit de les sauvegarder au préalable sur son ordinateur personnel, ou sur le site www.djezzy.blackberry.com.

ARTICLE 13 : INFORMATIONS REQUISES

L'Abonné reconnaît et accepte que toutes les données à caractère personnel collectées dans le cadre des présentes Conditions d'Abonnement pourront être utilisées à des fins de prospections commerciales, communiquées et/ou cédées à des tiers, à titre gratuit ou onéreux.

Si nécessaire, OTA pourra communiquer les données personnelles de l'Abonné ainsi que les informations relatives aux connexions et aux messages de l'Utilisateur aux autorités compétentes en cas, notamment, de violation par l'Utilisateur des dispositions législatives et réglementaires nationales et internationales en vigueur.

L'Abonné est responsable de la véracité des documents fournis avec les présentes Conditions d'Abonnement lors de la souscription à l'abonnement et doit signaler dans les plus brefs délais tout changement relatif aux renseignements fournis.

Dans le cas de changements non signalés, ces derniers ne seront pas reconnus par OTA qui se réserve le droit d'exiger de l'Abonné de solder tous les échéanciers en une seule traite et de résilier l'abonnement.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Les présentes Conditions d'Abonnement sont régies par le droit algérien.

Tout litige qui pourrait découler de l'exécution des présentes Conditions d'Abonnement et non résolu à l'amiable, sera soumis au tribunal territorialement compétent.